



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 05 01
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
 Lors de sa réunion du 24 juin 2025

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Patricia ROUVREAU (en remplacement de Thierry FAVREAU), Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Thierry FAVREAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET.

Attribution des marchés de réaménagement de la déchèterie de Saint Hilaire de Riez

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, par décision du Bureau Communautaire en date du 14 octobre 2021, a approuvé le programme de restructuration de la déchèterie de la Chaussée, située à Saint Hilaire de Riez, ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, fixée à 2 000 000 € HT, dont 1 500 000 € HT, pour la démolition et la reconstruction des infrastructures et 500 000 € HT pour les travaux de bâtiment.

Le programme de l'opération prévoit la rénovation complète de la déchèterie avec la construction :

- d'une plate-forme de dépôt déchets verts et une zone de broyage des végétaux,
- d'un espace dépôt gravats,
- d'un espace dépôt souches d'arbres,
- d'un quai de déchargement dimensionné pour accueillir 12 bennes de tri. Il pourrait être envisagé de couvrir tout ou partiellement ce quai par des ombrières photovoltaïques,
- des zones de circulation, de manœuvre et de stationnements,
- suivant les études, un bassin de rétention des eaux pluviales.

Il prévoit en outre la construction d'un bâtiment, d'une surface évaluée à 348 m², composé de 3 zones fonctionnelles :

- un espace ouvert aux publics comprenant un accueil et un sanitaire,
- un espace, réservé au personnel, composé de vestiaires (H/F), d'un sanitaire, d'un bureau, d'une tisanerie et d'un local technique,
- un local stockage et une réserve qui propose 2 accès vers un quai de chargement,
- par ailleurs, ce bâtiment doit être conçu pour accueillir une centrale photovoltaïque sur la totalité de la toiture, suivant les éléments et les caractéristiques qui seront fournis par Vendée Energie.

Le maître d'œuvre ARTELIA (mandataire), INSO Agence d'Architecture, SISBA, ACE et ARCANE a remis le 6 février 2023, les plans et son estimation en phase avant-projet définitif qui s'élève à 2 675 000 € HT.

Cette augmentation significative de l'enveloppe prévisionnelle des travaux, prévue au programme initial s'explique par des évolutions du programme qui portent sur :

- la création d'une réserve incendie enterrée, exigée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vendée,
- la création d'une ombrière au niveau des quais destinée à accueillir des panneaux photovoltaïques,
- l'intégration de la signalisation, des accessoires (garde-corps...) et de la signalétique déchets,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
 CS 63669 - Givrand
 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

- l'agrandissement et l'optimisation de la plateforme déchets verts en lien avec le broyage des végétaux,
- la création d'une guérite située à l'entrée sur le site,
- la mise en place d'une clôture périphérique et la création de 6 portails,
- les adaptations du bâtiment de stockage des déchets, pour prendre en compte les exigences de la réglementation ICPE, et les préconisations de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité), en lien avec la définition du niveau ATEX souhaité (ATmosphère EXplosive). Ces adaptations impliquent des spécificités liées à la structure du bâtiment (coupe-feu 2 heures), à des installations électriques spécifiques, à l'obligation de prévoir une ventilation accrue des locaux de stockage des déchets dangereux (DDS) ainsi que la création d'une zone de rétention pour ces mêmes déchets,
- l'augmentation imprévisible des indices BT01 et TP01 entre octobre 2021 et décembre 2022 (derniers indices connus). Ces évolutions, à elles seules, impactent le budget de l'opération de 150 000 € HT.

D'autre part, certains éléments prévus au programme initial de l'opération ont été supprimés ou modifiés, à savoir :

- suppression du local onduleur,
- réduction à 10 du nombre de quai de déchargement,
- suppression du carport.

Le montant estimatif des travaux stade Etudes de projet (PRO) s'établit à 2 716 395 € HT.

Suite à l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, une consultation pour le réaménagement de la déchèterie de la Chaussée à Saint Hilaire de Riez allotie en 15 lots a été lancée selon la procédure adaptée le 7 mars 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 18 avril 2025 à 12h00 :

Lot n° 1 : Terrassement - VRD - Génie civil

Lot n° 2 : Métallerie - Garde-corps - Bavettes amovibles

Lot n° 3 : Signalisation routière et signalétique

Lot n° 4 : Clôtures et espace verts

Lot n° 5 : Bâtiments - terrassements, gros œuvre

Lot n° 6 : Bâtiments - dallage industriel

Lot n° 7 : Bâtiments - charpente bois

Lot n° 8 : Bâtiments - couvertures bacs acier - métallerie

Lot n° 9 : Bâtiments - menuiseries extérieures, intérieures

Lot n° 10 : Bâtiments - doublages, cloisons sèches, faux plafonds

Lot n° 11 : Bâtiments - carrelage, faïence

Lot n° 12 : Bâtiments - peinture

Lot n° 13 : Bâtiments - structure pour ombrières

Lot n° 14 : Bâtiments - électricité, chauffage électrique

Lot n° 15 : Bâtiments - plomberie, sanitaires, ventilation

38 plis ont été déposés dont un pli hors délais.

Aucune offre n'a été déposée sur les lots 9 Bâtiments - menuiseries extérieures et intérieures et 11 Bâtiments - carrelage, faïence qui sont donc infructueux.

Ces deux lots ont fait l'objet d'une relance selon la procédure adaptée le 29 mai 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 19 juin 2025 à 12h00.

Il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer les marchés de travaux au vu du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre selon les critères de jugement définis à savoir :

Critères	Critères et pondération	
	Valeur technique	Prix
Lot n° 1 : Terrassements - VRD - Génie civil	60 %	40 %
Lot n° 2 : Métallerie	40 %	60 %
Lot n° 3 : Signalisation	30 %	70 %
Lot n° 4 : Clôtures et espace verts.	30 %	70 %
Lots n° 5 à 15	60 %	40 %

Il est précisé que des négociations ont été engagées sur le lot 1 Terrassements - VRD - Génie Civil, avec une date limite de remise des offres négociées fixée au 5 juin 2025 à 12h00.

Selon le rapport d'analyse des offres avant et après négociations établi par le maître d'œuvre ARTELIA, le montant des marchés qu'il est proposé d'attribuer s'élève, hors lots 9 Menuiseries intérieures et extérieures et 11 Carrelage faïence, à 2 333 343,88 € HT.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2020 4 02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le Budget Annexe REOMI 2025,

Vu la décision du Bureau Communautaire du 14 octobre 2021, portant approbation du programme de restructuration de la déchèterie de la Chaussée, située à Saint Hilaire de Riez, ainsi que le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, fixée à 2 000 000 € HT,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 03 06 du 28 mars 2023, portant approbation de l'avant-projet définitif de la restructuration de la déchèterie de la Chaussée, située à Saint Hilaire de Riez,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 7 mars 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 18 avril 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : de prendre acte que les lots n° 9 : Bâtiments - menuiseries extérieures, intérieures et n° 11 : Bâtiments - carrelage, faïence sont infructueux et ont fait l'objet d'une nouvelle consultation ;

Article 3 : d'attribuer le lot n° 1 : Terrassement - VRD - Génie civil au groupement d'entreprises CTCV / ATLANROUTE / CANTIN CONSTRUCTION pour un montant de 1 387 424,40 € HT ;

Article 4 : d'attribuer le lot n° 2 : Métallerie - Garde-corps - Bavettes amovibles au candidat AGECE pour un montant de 36 535,00 € HT ;

Article 5 : d'attribuer le lot n° 3 : Signalisation routière et signalétique au candidat SVEM pour un montant de 42 247,00 € HT ;

Article 6 : d'attribuer le lot n° 4 : Clôtures et espace verts au candidat SVEM pour un montant de 104 728,50 € HT ;

Article 7 : d'attribuer le lot n° 5 : Bâtiments - terrassements, gros œuvre au candidat GAUTRON CONSTRUCTION pour un montant de 238 505,53 € HT ;

Article 8 : d'attribuer le lot n° 6 : Bâtiments - dallage industriel au candidat CANTIN CONSTRUCTION pour un montant de 16 103,95 € HT ;

Article 9 : d'attribuer le lot n° 7 : Bâtiments - charpente bois au candidat LCA pour un montant de 19 963,26 € HT ;

Article 10 : d'attribuer le lot n° 8 : Bâtiments - couvertures bacs acier - métallerie au candidat GALLARD CONSTRUCTIONS METALLIQUES pour un montant de 130 564,28 € HT ;

Article 11 : d'attribuer le lot n° 10 : Bâtiments - doublages, cloisons sèches, faux plafonds au candidat ISOLYA pour un montant de 19 400,00 € HT ;

Article 12 : d'attribuer le lot n° 12 : Bâtiments - peinture au candidat LAIDIN pour un montant de 21 872,82 € HT ;

Article 13 : d'attribuer le lot n° 13 : Bâtiments - structure pour ombrières au candidat GALLARD CONSTRUCTIONS METALLIQUES pour un montant de 198 516,80 € HT ;

Article 14 : d'attribuer le lot n° 14 : Bâtiments - électricité, chauffage électrique au candidat GATEAU FRERES pour un montant de 84 660,00 € HT ;

Article 15 : d'attribuer le lot n° 15 : Bâtiments - plomberie, sanitaires, ventilation au candidat GATEAU FRERES pour un montant de 32 822,34 € HT ;

Article 16 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à attribuer les lots n° 9 : Bâtiments - menuiseries extérieures, intérieures et n° 11 : Bâtiments - carrelage, faïence marchés relancés dans la limite de 110 000 € HT et à prendre tout acte d'exécution des marchés conclus ;

Article 17 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les candidats retenus et à prendre tout acte d'exécution des marchés conclus.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 JUL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 JUL. 2025

Givrand, le 26 juin 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.